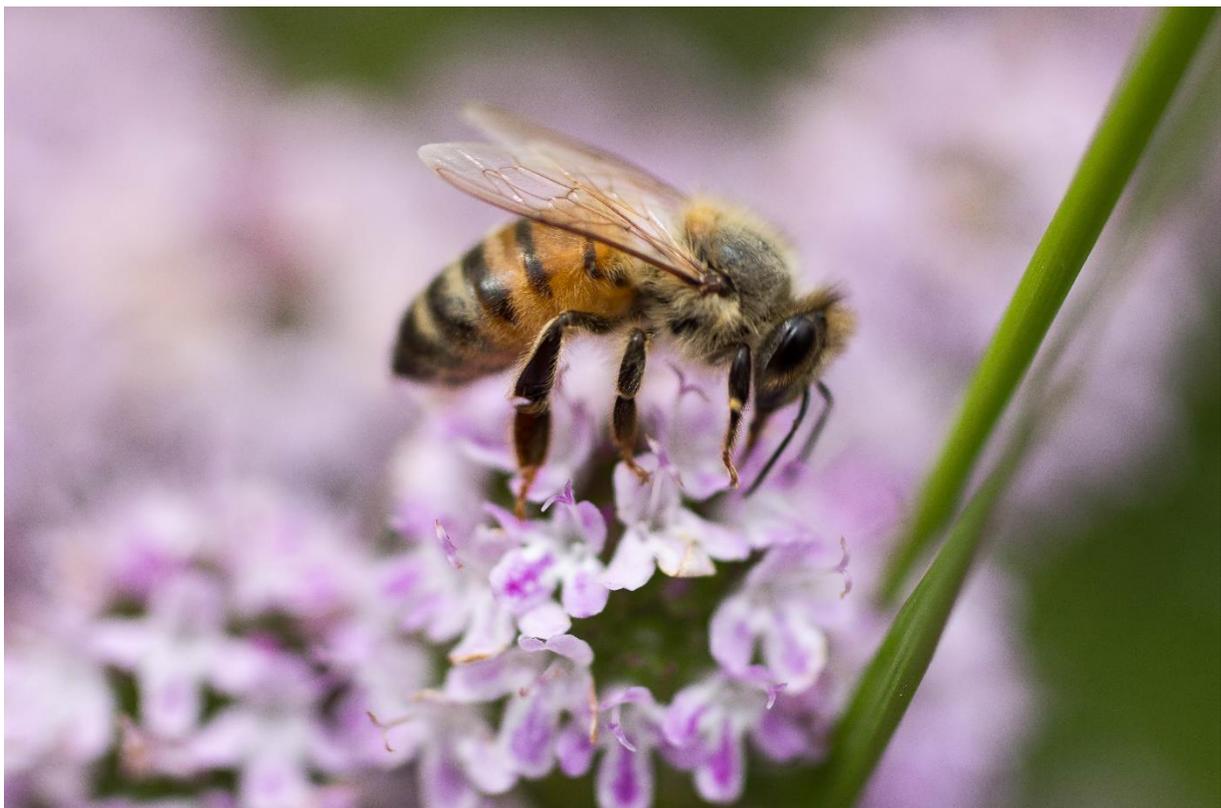


Conseil Départemental de la Haute Garonne

PLAN DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DES POLLINISATEURS ET DE L'APICULTURE EN HAUTE-GARONNE



Crédit photo : CD31/Elisabeth MATHIEU

Table des matières

I. LES POLLINISATEURS ET LEUR ROLE ESSENTIEL À L'HOMME ET À LA NATURE.....	2
1) Une grande diversité des pollinisateurs.....	2
2) Un service de pollinisation gratuit.....	2
3) Le déclin des pollinisateurs menace la biodiversité et la sécurité alimentaire.....	3
II. LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET DE L'AGRO-ECOLOGIE	5
1) La préservation de la biodiversité	5
2) L'engagement pour l'Agro-écologie	6
III. L'ETAT DES LIEUX DE L'APICULTURE EN HAUTE GARONNE.....	8
1) Qui sont les apiculteurs de Haute-Garonne ?	8
2) Problématiques identifiées	9
3) Solutions préconisées par la filière	10
IV. LE NOUVEAU PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES POLLINISATEURS ET DE L'APICULTURE ..	10
1) Protéger les pollinisateurs par un développement des habitats et des ressources alimentaires	11
2) Développer la filière apicole départementale.....	12
3) Sensibiliser, former, informer	14
V. LES 31 FICHES ACTIONS DU PLAN DEPARTEMENTAL	15

I. LES POLLINISATEURS ET LEUR ROLE ESSENTIEL À L'HOMME ET À LA NATURE

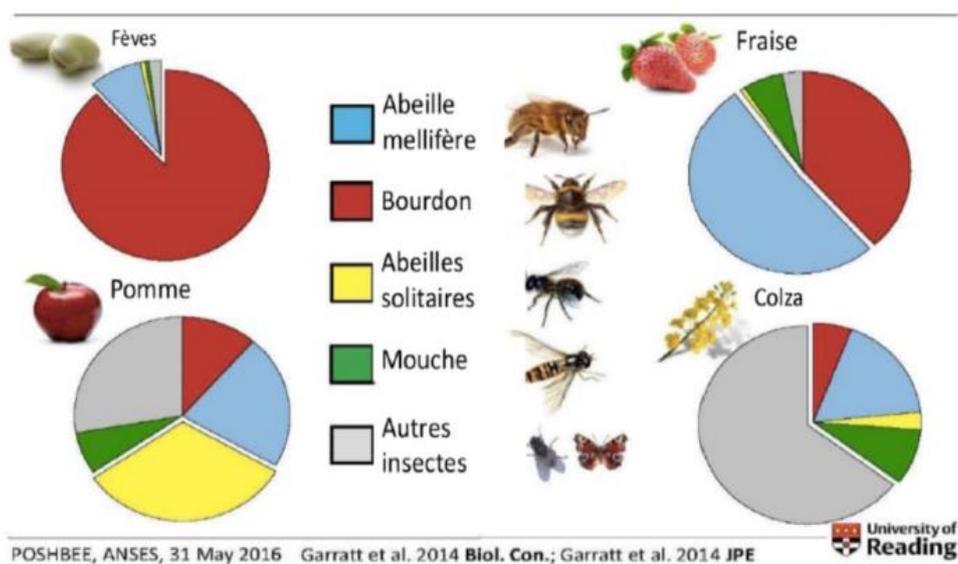
1) Une grande diversité des pollinisateurs

Si le terme général « abeille » identifie l'abeille domestique « *apis mellifera* » dans l'esprit du grand public, force est de constater qu'elle ne représente qu'une seule espèce, la plus connue de l'ensemble des abeilles, parmi 20 000 espèces d'abeilles dites sauvages décrites dans le monde, dont près de 1000 espèces recensées en France avec 43 espèces de bourdons.

Ces abeilles ne sont qu'une partie de l'ensemble des pollinisateurs présents sur le territoire national. Près de 6500 espèces de diptères (syrphes, éristales, mouches) et 5000 espèces de lépidoptères (papillons de jour et de nuit) assurent également la pollinisation des végétaux domestiques et sauvages de l'hexagone.

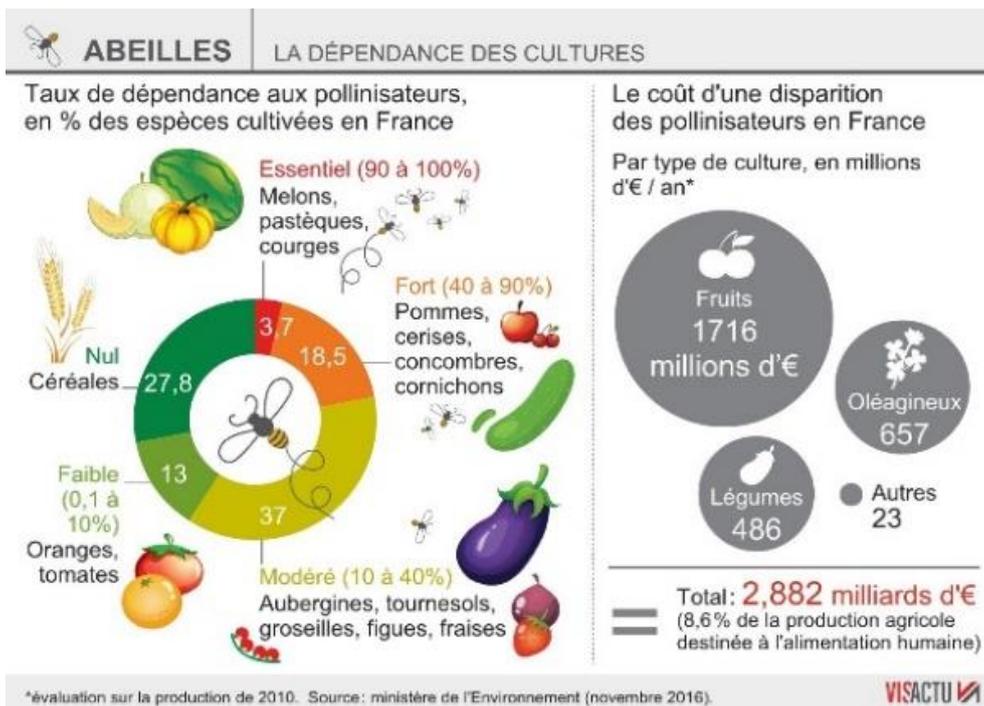
2) Un service de pollinisation gratuit

La pollinisation par les insectes est essentielle au maintien de la diversité végétale et contribue largement à la production végétale. De fait, la diversité des pollinisateurs est indispensable pour assurer une bonne efficacité de la fécondation des fleurs.



Voici en quelques chiffres la dépendance de notre alimentation aux pollinisateurs :

- 90 % des plantes à fleurs dans le monde dépendent en partie de la pollinisation par les insectes (<https://www.ecologie.gouv.fr/insectes-pollinisateurs/>)
- 70% de la production mondiale (Klein et al. 2007) et 84% de la production européenne de denrées alimentaires (Williams, 1994) sont directement liées aux insectes pollinisateurs. L'absence de pollinisateurs en Europe entrainerait une perte de production culturelle comprise en 25% et 32% (Zulian et al, 2013) ;
- La valeur économique du service rendu par les insectes pollinisateurs est estimée entre 2.3 à 5.3 milliards d'euros en France (EFESE 2016 I)



Si la dépendance à ces insectes est importante pour la quantité de production qu'elle rend possible, elle l'est également pour la qualité nutritionnelle qu'elle permet en brassant les pollens des cultures stratégiques qui assurent en conséquent la qualité de la production en matière de nutriments (teneur en sucre et antioxydants) et d'autres éléments essentiels (oméga 3 et vitamines).

3) Le déclin des pollinisateurs menace la biodiversité et la sécurité alimentaire

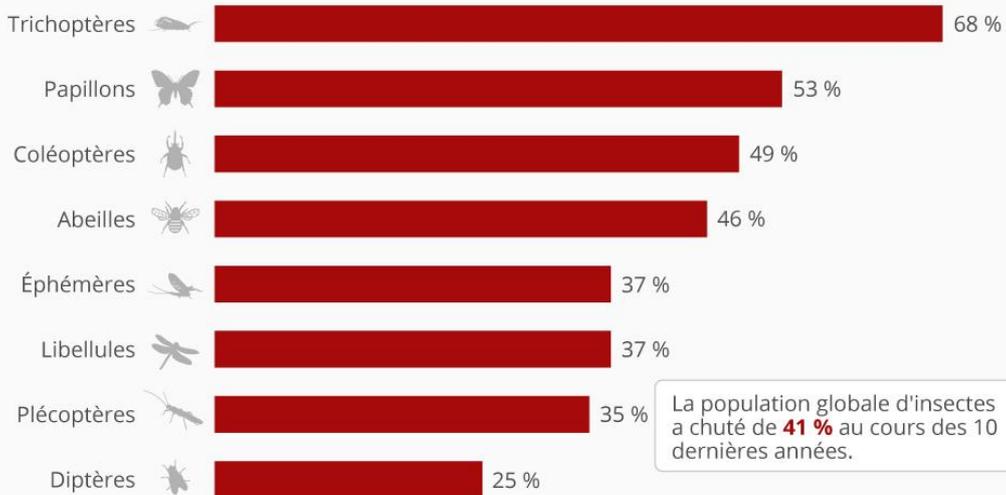
Le déclin des pollinisateurs est aujourd'hui une réalité mondiale qui fait consensus. Ce déclin affecte autant les abeilles mellifères que l'ensemble des pollinisateurs sauvages. L'IUCN estime que 41% des espèces d'insectes seraient concernées et 31% d'entre elles seraient menacées d'extinction dans le monde, avec une perte annuelle qui avoisinerait les 1%.

A noter que le taux de diminution des populations d'insectes est 8 fois plus rapide que celui des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Ainsi, sur les 30 ans qui viennent de s'écouler, les populations d'insectes ont diminué de 2,5 % par an en moyenne. Si ce rythme se maintient, les scientifiques s'inquiètent d'une extinction totale des insectes d'ici un siècle.

Le tableau ci-dessous indique que plus de la moitié des populations de papillons et de trichoptères (apparentés aux papillons) ont disparu au cours de la dernière décennie. Ce taux est proche de 50% pour les coléoptères (scarabées, coccinelles) et les abeilles, tandis que les libellules ont vu leur nombre chuter de 35 % et qu'un quart des diptères (mouches) ont été éradiqués.

Le déclin massif des insectes menace les écosystèmes

Diminution des populations d'insectes sélectionnés sur la dernière décennie*



La population globale d'insectes a chuté de **41 %** au cours des 10 dernières années.

* Chiffres issus de l'analyse d'une compilation de 73 études provenant majoritairement d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, ainsi que quelques-unes d'Australie, de Chine, du Brésil et d'Afrique du Sud.



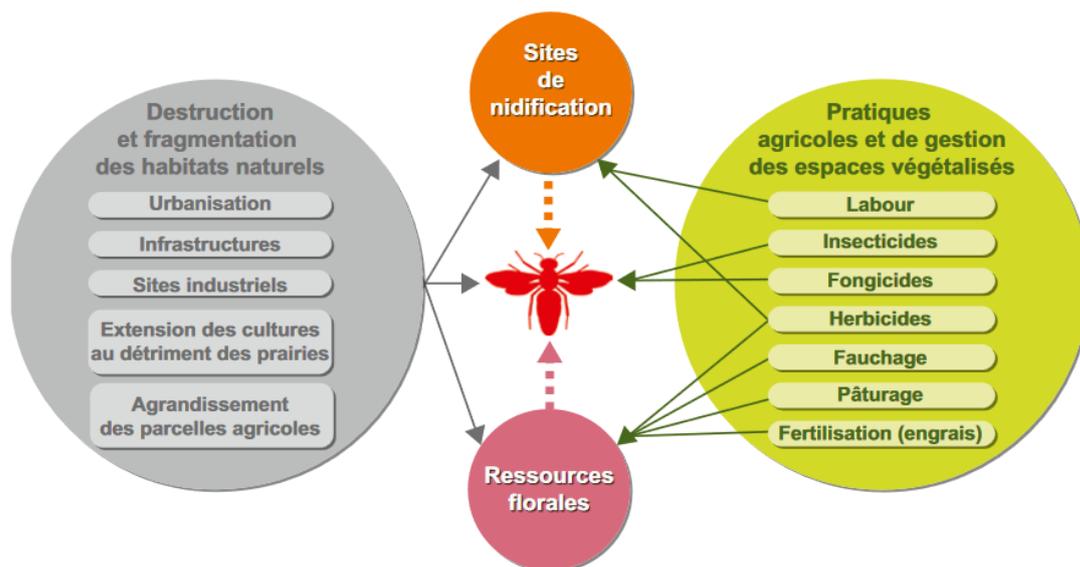
©Statista_FR

Source : Sánchez-Bayo & Wyckhuys - Biological Conservation (2019)



Comme le montre le schéma suivant, les causes de ce déclin sont complexes et multifactorielles avec notamment :

- La disponibilité et la qualité insuffisante des ressources alimentaires ;
- La fragmentation des habitats ;
- L'utilisation importante des intrants en agriculture ;
- La gestion paysagère souvent intensive (vergers et vignes) des agro-systèmes ;
- Le développement d'agents pathogènes et prédateurs exotiques altérant la santé et la survie des abeilles ;
- Le changement climatique.



Principales pressions environnementales / <https://www.ifsttar.fr>

II. LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET DE L'AGRO-ECOLOGIE

Face à l'épuisement des ressources naturelles, à la perte de biodiversité, au changement climatique, à l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé, le Conseil départemental s'est engagé dès 2017, dans le sillage de la Cop21, dans un plan ambitieux pour la transition écologique. Suite à la réalisation des 41 premières mesures, le Conseil départemental s'est engagé en 2020 sur un acte II, autour de huit priorités :

- Veiller sur la ressource en eau,
- Agir pour la reconquête de la biodiversité
- Accompagner la transition énergétique dans un plan de relance de la construction publique et privée,
- Repenser les déplacements du quotidien,
- Développer les sentiers et voies cyclables vertes,
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables,
- Accompagner les collégiens vers la transition alimentaire et écologique,
- Promouvoir une transition écologique au service de la santé et du cadre de vie.

Le Conseil départemental s'engage ainsi à travers ces orientations vers une nouvelle étape dans sa politique pour la transition sociale et écologique, pour une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de notre unique biosphère.

1) La préservation de la biodiversité

Le département de la Haute-Garonne possède une mosaïque de milieux naturels qui favorise la présence d'une faune et d'une flore composées de nombreuses espèces protégées.

Néanmoins, malgré la reconnaissance de ce patrimoine riche et des services rendus, la qualité des milieux et de la ressource en eau continue à se dégrader, entraînant une érosion croissante de la biodiversité, augmentée par les conséquences des évolutions globales et des mutations socio-économiques récentes (urbanisation galopante dans certains territoires, déprise agricole dans d'autres, changement climatique, ...).

Classement des Espaces Naturels Sensibles, inscription au Conservatoire départemental des Zones Humides... sont autant d'actions qui témoignent de l'engagement du Département en faveur de la préservation de la biodiversité.

La forêt départementale de Buzet

La forêt de Buzet, située au nord-est de Toulouse, est à cheval sur les communes de Bessières, Buzet-sur-Tarn et Paulhac. Plus de 460 hectares de ce massif forestier appartiennent depuis 1981 au Conseil départemental. Dans le cadre du régime forestier auquel sont assujetties les forêts publiques, le Cd31 et l'Office national des forêts veillent soigneusement au maintien de la biodiversité et organise les loisirs et la production de bois dans l'objectif d'une gestion multifonctionnelle affirmée. Depuis le 28 janvier 2016, la forêt départementale de Buzet-sur-Tarn est classée en Espace naturel sensible (ENS) avec la validation le 18/10/2022 d'un plan de gestion pour la période 2022-2027.

Les Espaces Naturels Sensibles

La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire haut-garonnais, approuvée par la délibération du Conseil départemental du 28 janvier 2016, a été renforcée par le plan d'actions « 2017-2020 : les engagements pour la transition écologique du Conseil départemental de Haute-Garonne ».

Les Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Garonne ont été définis comme étant des sites présentant un intérêt fort pour la biodiversité ou une fonction biologique, fragilisé ou menacé, ayant fait l'objet de mesures de protection et/ou de gestion et étant un lieu de découverte des richesses naturelles pour la population.

Pour répondre à ces objectifs, le Conseil départemental souhaite établir une mise en réseau de l'ensemble des sites ENS au sein d'un réseau départemental, en partenariat avec les acteurs volontaires du territoire.

Depuis la mise en œuvre de la politique ENS, le Conseil départemental a labellisé 11 082, 45 hectares en Espaces Naturels Sensibles afin de les protéger, de les valoriser et de les ouvrir au public dont 483,71 hectares sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Le Conservatoire départemental des zones humides de la Haute-Garonne (CDZH31)

Une zone humide est constituée par des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

L'engagement du projet de territoire Garon'Amont a été décidé dès 2017 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne afin d'assurer une gestion concertée et durable de l'eau sur le bassin amont de la Garonne (bassin versant à l'amont de la confluence avec l'Ariège) et de permettre de définir un plan d'actions sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

Le programme d'actions Garon'Amont est issu des recommandations d'un panel citoyen, qui ont été traduites de façon opérationnelle par les différents acteurs de l'eau réunis dans un Comité de Concertation (65 membres).

Ce travail s'est déroulé d'octobre 2019 à octobre 2020.

Le programme d'actions prévoit 32 mesures réparties sur 4 axes :

- A- Sobriété / Economies d'eau
- B- Pacte de gouvernance
- C- Stocker l'eau
- D- Aménagement du territoire

Une des premières actions du projet de territoire Garon'Amont mise en œuvre a été la création du Conservatoire Départemental des zones Humides

La Haute-Garonne en compte 5100,26 hectares (inventaire départemental des zones humides), sur lesquels 473,70 hectares (75 sites) sont inscrits au Conservatoire départemental des zones humides. Parmi ces derniers, le Ramier de Bigorre à Merville, la Confluence Save/Garonne à Grenade et Ondes, Pacage d'Uls à Melles ou encore la Forêt alluviale des 15 sols à Blagnac.

Au-delà des actions phares, diverses mesures structurantes sont programmées annuellement pour soutenir la biodiversité :

- Programme départemental de plantations de haies ;
- Gestion raisonnée des dépendances vertes routières (programme zéro phyto, fauche différenciée des bords de route, préservation de plantes protégées, lutte contre les espèces envahissantes...) ;
- Animation territoriale du grand site Natura 2000 Garonne en Occitanie en Haute-Garonne
- Accompagnement des directions opérationnelles pour l'application de la doctrine ERC

2) L'engagement pour l'Agro-écologie

Le Conseil départemental est naturellement aux côtés des agriculteurs pour les aider à réussir leur transition agro-écologique. Allier les performances économique, sociale et environnementale est l'enjeu de l'agriculture et de l'alimentation de demain.

L'action départementale en faveur des agriculteurs est unique en France car menée sur le terrain avec l'implication d'un réseau de 26 conseillers agro-environnement experts dans différents domaines

(arboriculture, viticulture, élevage ovin, apiculture...) et qui sont habilités «Système de Conseil Agricole» par l'Etat, reconnaissant leurs compétences techniques et administratives aux côtés de la profession. Cette organisation permet de faire remonter les problématiques du terrain et d'adapter ainsi au mieux la politique agro-écologique aux réalités du territoire.

L'action volontariste du Conseil départemental se traduit sous la forme d'une quinzaine d'aides agricoles qui répondent aux besoins quotidiens des producteurs haut-garonnais et sont réparties en différentes thématiques : filière animale, filière végétale, équipement, solidarité, soutien aux associations agricoles et manifestations agro-touristiques. A ces dispositifs s'ajoutent de nombreuses aides exceptionnelles en réponse notamment à différentes crises climatiques (gel, sécheresse, inondations, crise sanitaire...).

Face aux nombreux défis actuels de lutte contre le changement climatique et un contexte de crise, il accompagne toutes les agricultures vers plus de durabilité, dans le respect de l'environnement, et promeut des exploitations à taille humaine, de proximité et de qualité selon 3 axes majeurs :

- Pour une transition vers des pratiques agro-écologiques, pour une agriculture plus résiliente et contribuant à la lutte contre le changement climatique
- Pour un service de proximité, permettant une réelle prise en compte de l'humain et une solidarité territoriale
- Pour une alimentation de qualité et de proximité, accessible à tous

A travers son réseau de conseillers et ses aides financières, le Conseil départemental s'engage au quotidien en faveur des pratiques Agro-écologiques en :

- protégeant l'environnement pour mieux utiliser les interactions biologiques et leurs potentiels, en développant par exemple la biodiversité sur les exploitations (haies, bandes enherbées, agro-foresterie...);
- maintenant l'élevage en plaine et en estive via le pastoralisme et en améliorant le bien-être animal ;
- réduisant les intrants chimiques et les consommations d'énergie non renouvelable ;
- préservant les sols vivants, en luttant contre l'érosion des sols et en protégeant leur fertilité ;
- réduisant les consommations d'eau, d'intrants chimiques, de médicaments vétérinaires...
- développant les circuits courts et des filières de proximité, ainsi que les produits de qualité, pour une alimentation de qualité et de proximité ;
- développant une nouvelle politique en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture

Par ailleurs, il s'engage à développer le mieux manger pour tous avec :

- un Plan d'action circuits courts pour favoriser l'installation, la production et la commercialisation des productions locales;
- une Stratégie alimentaire forte dans les cantines des collèges par l'introduction de produits locaux et de qualité, mais également la sensibilisation des élèves et la formation des cuisiniers ;
- une Plateforme de mise en relation entre les acheteurs de la restauration collective et les producteurs locaux Agrilocal31
- un service d'interconnaissance entre le grand public et les agriculteurs en vente directe du département Directfermiers31
- un Soutien aux manifestations agro-touristiques pour valoriser les produits locaux de qualité auprès du grand public (Pyrénéennes, Salon International Agricole à Paris, les boulonnaises, les Journées Agricoles du Volvestre...)
- la Promotion/facilitation des Projets Agricoles Territoriaux
- la création d'une future politique en faveur des jardins collectifs

III. L'ÉTAT DES LIEUX DE L'APICULTURE EN HAUTE GARONNE

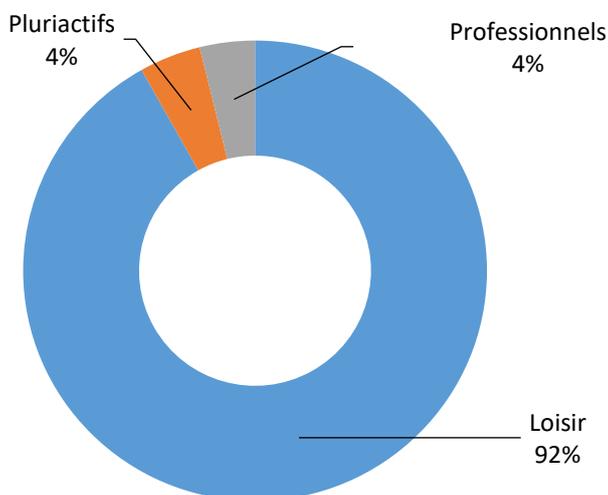
Une enquête territoriale a été réalisée en 2019 par le conseiller technique apicole du département auprès d'apiculteurs et de partenaires apicoles haut garonnais pour connaître les réalités de terrain de la filière apicole dans le département.

Les structures suivantes ont été auditionnées :

- organisme d'Etat > Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- organisme consulaire > Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne (CA 31)
- organisme sanitaire > Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA 31)
- association de développement > L'Association de Développement de l'Apiculture en Occitanie (ADA Occitanie)
- syndicats d'apiculteurs = Syndicat d'Apiculture Méridionale (SAM) et Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie (SAO)

1) Qui sont les apiculteurs de Haute-Garonne ?

- 886 apiculteurs se sont déclarés en 2018 en Haute-Garonne (démarche obligatoire mais volontariste)
- 92 % sont des apiculteurs de « loisir » avec un cheptel inférieur à 50 colonies
- 4%, soit 72 apiculteurs, sont professionnels et élèvent 75% des colonies départementales
- 4% sont pluriactifs et cumulent une activité apicole semi-professionnelle et un emploi tiers



Répartition des apiculteurs en Haute Garonne /Source France Agrimer 2018

Au-delà des apiculteurs recensés en Haute-Garonne, il faut noter que les ressources nectarifères diversifiées du département (zone de montagne dans le sud, cultures de colza et de tournesol) attirent de nombreux apiculteurs extra départementaux ou régionaux qui transhument leurs colonies tout au long de la saison apicole.

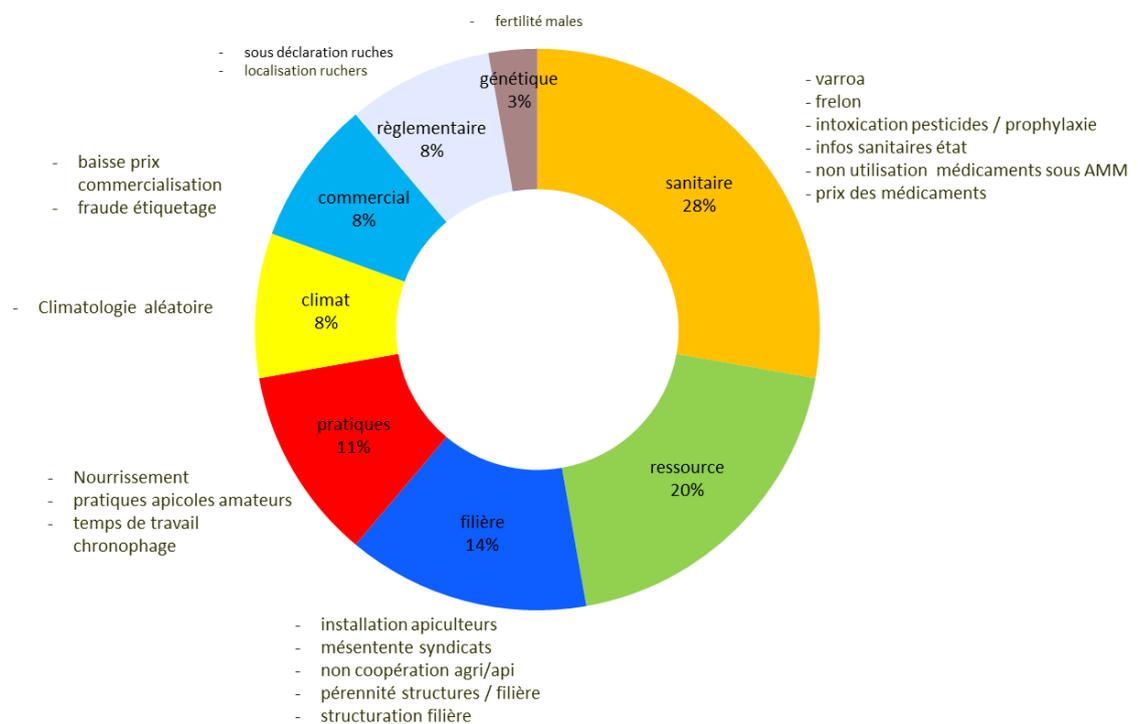
On retiendra également que la production de miel issue des apiculteurs de loisir est peu importante en quantité, mais que leur existence présente un enjeu majeur pour l'ensemble de la filière. En effet, de par leur vaste maillage territorial, les apiculteurs de loisir permettent un large service de pollinisation, homogène sur l'ensemble du département.

2) Problématiques identifiées

La filière apicole, sa production de miel et de produits dérivés, jouissent d'une bonne image auprès du grand public, et présentent un potentiel d'installation important sur les territoires ainsi qu'une voie de diversification intéressante pour les agriculteurs déjà installés. Cette installation se heurte cependant au choix du nombre de ruches et du site d'implantation (ressources alimentaires, qualité de l'eau, pratiques agricoles...).

Le service rendu par les abeilles domestiques au titre de la pollinisation gratuite des cultures, ainsi que leur rôle écologique comme sentinelles de l'environnement, témoins du changement des conditions environnementales, sont également largement connus et reconnus.

Pour autant la filière subit, en première ligne, les conséquences du déclin des pollinisateurs et de plus en plus de contraintes limitent son développement. Le graphique ci-dessous illustre ces problématiques. Il résulte d'un sondage ouvert réalisé auprès de la filière :



Problèmes rencontrés par les apiculteurs en Haute Garonne /source enquête territoriale 2019 - CD 31

On retiendra comme principales difficultés :

- Des problèmes sanitaires récurrents dont principalement les attaques du Varroa et frelon asiatique
- Le manque de ressources alimentaires diversifiées et réparties tout au long de l'année
- L'impact des pratiques agricoles lié à l'usage de produits phytosanitaires et à l'absence de communication suffisante avec la filière apicole
- La vulnérabilité des ruchers face au Frelon asiatique (encore davantage quand ils sont affaiblis par la disette ou les contaminations)
- Des références technico-économiques insuffisantes
- Un manque de structuration de la filière avec de nombreuses organisations apicoles

Les pratiques sanitaires apicoles sont au cœur des enjeux sanitaires de la filière car, de par leur comportement social et leurs vastes territoires, les abeilles des différents ruchers se rencontrent, et

potentiellement se contaminent, en cas de mauvaises pratiques sanitaires des apiculteurs. La déclaration des nouveaux ruchers, ainsi que le repérage des ruchers abandonnés sont ainsi cruciaux pour la filière.

3) Solutions préconisées par la filière

Ces constats ont abouti à l'identification de 6 pistes d'action validées par les partenaires associés :

- 1- volet PRATIQUES = améliorer les pratiques apicoles des apiculteurs
- 2- volet FILIERE = accompagner la structuration de la filière apicole départementale et la collaboration avec les agriculteurs du territoire
- 3- volet RESSOURCE /HABITAT = augmenter la régularité de la ressource (pollinifère et nectarifère) et la diversité des habitats
- 4- volet SANITAIRE = développer la surveillance sanitaire et mieux sensibiliser les apiculteurs amateurs et les collectivités aux dangers sanitaires
- 5- volet JARDINS / ESPACES COMMUNAUX = favoriser les abeilles sauvages auprès du grand public et des collectivités plutôt que l'implantation de ruchers
- 6- volet COMMUNICATION = mise en synergie des moyens de communication pour former, informer un large public

Les résultats de cette enquête territoriale ont été présentés en 2020 aux partenaires de l'enquête, aux élus départementaux en charge de l'agriculture et de l'environnement, ainsi qu'à l'ensemble des directions opérationnelles du Conseil Départemental de la Haute Garonne pouvant avoir un impact sur le volet ressource/habitat ou sanitaire.

Face à ces constats, le Conseil départemental a souhaité inscrire dans son acte II pour la transition écologique, la réalisation d'un plan départemental favorable aux abeilles et plus largement aux pollinisateurs sauvages en collaboration avec la filière.

L'année 2021 a été consacrée aux diverses consultations internes au Département pour recenser les actions actuelles et projets futurs des services pouvant œuvrer favorablement à la préservation des pollinisateurs à l'échelle départementale, dans un souci de collectivité exemplaire.

IV. LE NOUVEAU PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES POLLINISATEURS ET DE L'APICULTURE

Le nouveau **plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture** s'inscrit dans le volet « Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables » de l'acte 2 de la politique départementale en faveur de la Transition écologique.

Il témoigne de la volonté politique d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de la santé des consommateurs et de l'environnement, de soutenir la production locale et de qualité de miels hauts-garonnais, de préserver la biodiversité aux travers des pollinisateurs, de faire se rencontrer agriculteurs et apiculteurs, de sensibiliser tout à chacun sur la nécessité de protéger toutes les abeilles pour le bien commun.

La réflexion autour de ce plan a été lancée en 2019 grâce à la formation sur une année d'un technicien sur la thématique de l'apiculture et des pollinisateurs.

En 2020, ce nouveau conseiller spécialisé a réalisé un diagnostic à l'échelle du 31, auprès de l'ensemble des acteurs de la filière apicole départementale (Etat, syndicats, Groupement de Défense Sanitaire

Apicole, apiculteurs professionnels et de loisir) pour identifier les difficultés de la filière et partager les solutions.

En 2021, cette étude territoriale a été complétée par une étude interne à la collectivité afin d'identifier tous les services départementaux qui pouvaient avoir un levier sur le volet pollinisateurs (services gestionnaires d'espaces naturels, d'espaces verts, en charge des compensations environnementales routières, du laboratoire d'analyses départementales, de la communication et de l'agro-écologie).

Pour mener en 2022 à l'élaboration puis au vote du Plan en session du 24 janvier 2023.

En collaboration avec les divers partenaires professionnels et institutionnels, et en transversalité avec les diverses directions du CD 31, 3 axes majeurs ont été identifiés pour la sauvegarde des pollinisateurs et le soutien à la filière apicole :

- Protéger les pollinisateurs par un développement des habitats et des ressources alimentaires
- Développer la filière apicole départementale
- Sensibiliser, former, informer

1) Protéger les pollinisateurs par un développement des habitats et des ressources alimentaires (13 actions)

La diversité des pollinisateurs dépend de la qualité et de la diversité des écosystèmes présents, dont les agroécosystèmes. Ainsi, le maintien ou la création d'une ressource alimentaire abondante et d'habitats diversifiés sont un enjeu majeur pour la sauvegarde des pollinisateurs.

La restauration de la diversité biologique par un maillage écologique adapté permet la résilience des écosystèmes dans un contexte de dérèglement climatique global et devient une assurance pour notre cadre de vie et notre santé. De par son périmètre de compétences, le département peut agir sur ses propres réserves de biodiversité (abords de voiries, espaces verts des collèges, délaissés de voiries, espaces naturels sensibles, mesures compensatoires, nouveaux projets routiers, foncier départemental...) mais également influencer sur la biodiversité agricole via son action en faveur de l'agroécologie et de la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques.

Le second enjeu crucial, pour protéger les pollinisateurs, consiste à prévenir les intoxications chroniques et les surmortalités subies par les colonies d'abeilles domestiques afin de prévenir efficacement les pertes de cheptel, notamment à la sortie hiver. Cela devra être couplé avec une réduction sensible du stress généré par les prédateurs extérieurs tels que le frelon asiatique. Un travail auprès de la profession agricole est à mener ainsi qu'une collaboration avec les collectivités autour de la problématique du Frelon.

CONSTATS TERRITORIAUX		OBJECTIFS	ACTIONS
RESSOURCE ALIMENTAIRE INSUFFISANTE		Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs, y compris dans les espaces gérés par le CD31	8 actions (5 nouvelles)
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe		
1	<i>*Développer une aide à l'implantation d'infrastructures agro-environnementales au sein des exploitations agricoles</i>		
2	Poursuivre les bonnes pratiques d'aménagement dans le cadre des Mesures compensatoires : - préservation des milieux naturels - transformation de milieux forestiers - plantations de haies et espaces boisés		
3	<i>*Développer une politique départementale globale favorable aux pollinisateurs à intégrer en amont de tous nouveaux projets routiers</i>		

4	<i>*Développer une politique départementale globale favorable aux pollinisateurs à intégrer en amont de tous nouveaux projets neufs de collèges et de leur entretien (éviter, réduire, compenser + accompagnement)</i>
5	Lancer un Plan de gestion du patrimoine arboré sur 48 sites entretenus par le CD31
6	<i>* Développer les bases de données foncières du CD31 – Audit de biodiversité</i>
7	Poursuivre les bonnes pratiques de gestion des dépendances vertes routières
8	<i>*Développer de nouvelles mesures de gestion sur les dépendances vertes routières</i>

CONSTATS TERRITORIAL	OBJECTIFS	ACTIONS
INTOXICATIONS CHRONIQUES ET SURMORTALITÉS	Diagnostiquer et réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	3 actions (1 nouvelle)
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe	
09	Poursuivre le programme zéro phyto sur les espaces départementaux	
10	Poursuivre le conseil phytosanitaire limité et alternatif auprès de agriculteurs afin de diminuer l'impact des produits phytosanitaires.	
11	<i>*Maintenir et développer le réseau de ruchers sentinelles pour mettre en œuvre une biosurveillance de la biodiversité végétale et des toxiques</i>	

CONSTATS TERRITORIAL	OBJECTIFS	ACTIONS
STRESS ET PRÉDATIONS AUGMENTANT LES MORTALITÉS DE COLONIES	Lutter contre le frelon asiatique	2 actions (1 nouvelle)
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe	
12	Poursuivre le retrait des nids de frelons asiatiques sur les dépendances routières	
13	<i>*Accompagner une politique départementale de lutte contre le frelon asiatique à destination des collectivités et des citoyens en lien avec le Plan national de piégeage</i>	

2) Accompagner le développement de la filière apicole départementale (7 actions)

La filière apicole départementale est une filière d'élevage spécifique souvent considérée comme marginale par le monde agricole. Or, si son poids économique est restreint, son impact sur la production agricole est capital. La professionnalisation de cette filière rencontre de nombreuses difficultés en terme d'installation et de commercialisation des productions par manque de labellisation et d'une traçabilité effective notamment sur les miels d'importation. La proportion très importante d'apiculteurs de loisirs pose également des problèmes de structuration de la commercialisation qui s'effectue essentiellement en circuit court, ce qui offre une valeur ajoutée significative, mais limite les quantités écoulées. A contrario, la grande majorité des apiculteurs professionnels écoulent leur production en gros et demi-gros auprès de transformateurs industriels ou de négociants qui offrent des prix très fluctuants en fonction des miellées.

Par conséquent, certains apiculteurs professionnels envisagent de renforcer la vente en circuits courts et/ou de créer des structures commerciales indépendantes de type coopérative ou GIEE pour mieux valoriser leurs productions. En effet, le bassin de population important autour de Toulouse et le fort tourisme de la région, sont des atouts majeurs pour le développement de la vente directe sur les marchés et dans les boutiques spécialisées.

On notera aussi que l'adultération et la concurrence de miels étrangers sont également un problème récurrent que doit résoudre la filière pour proposer aux consommateurs des miels de qualité.

Par ailleurs, le manque structurel de ressources alimentaires sur certains territoires départementaux incite les apiculteurs à mettre en place des pratiques zootechniques et sanitaires compensatoires, comme le nourrissage artificiel des colonies au sucre pour pallier aux disettes.

Enfin, le manque d'interconnaissances entre les filières agricoles et au sein même des réseaux apicoles limite une coopération efficace et apaisée pour développer des projets en commun au bénéfice de tous. En effet, les pertes hivernales de ruchers varient de 20% à 30% en fonction des années. L'évolution des pratiques sanitaires apicoles est un levier essentiel pour améliorer la santé des abeilles et assurer la survie des colonies. Une importante marge de progression peut être mobilisée auprès des apiculteurs de loisir pour atteindre cet objectif et limiter les interactions négatives avec les pratiques des apiculteurs professionnels.

CONSTATS TERRITORIAL	OBJECTIFS	ACTIONS
DIFFICULTÉS D'INSTALLATION DES APICULTEURS ET DE COMMERCIALISATION EN VOLUME	Aider la structuration et le développement de la filière apicole départementale (financements, conseils, valeur ajoutée)	3 actions
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe	
14	Poursuivre les règlements d'aide favorables aux apiculteurs	
15	Création d'un poste de référent apiculture et biodiversité agricole	
16	Poursuivre le porter à connaissance de l'offre de produits de la ruche en vente directe (Agrilocal31, DirectFermiers31)	

CONSTATS TERRITORIAL	OBJECTIFS	ACTIONS
FRAUDE A L'ÉTIQUETAGE ET ADULTÉRATION DU MIEL	Étudier une offre d'analyses en laboratoire	1 action (1 nouvelle)
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe	
17	<i>*Étudier la faisabilité par le Laboratoire Départemental Eau Vétérinaire Air – LD31- EVA d'une offre de services sur les analyses des produits de la ruche (adultération, traçabilité), des pollens (biomonitoring), sur l'état sanitaire des colonies et un audit de qualité alimentaire</i>	

CONSTATS TERRITORIAL	OBJECTIFS	ACTIONS
AUGMENTATION DES RISQUES SANITAIRES DUS AUX PRATIQUES DES APICULTEURS DE LOISIR	Améliorer les pratiques des apiculteurs par la formation - favoriser la diffusion des informations des partenaires	1 action (1 nouvelle)
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe	
18	<i>* Développer les partenariats techniques et financiers du CD31 avec les différents acteurs de la profession apicole (GDSA, ADAOC) et les syndicats départementaux (SAO, SAM...)</i>	

CONSTATS TERRITORIAL	OBJECTIFS	ACTIONS
FAIBLE COOPÉRATION AGRICULTEURS / APICULTEURS	Développer les collaborations	2 actions (2 nouvelles)
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe	
19	<i>* Développer les services de pollinisation (arboriculture, tournesol, colza) et le suivi des ruchers transhumants pour éviter une saturation de l'espace et des problèmes sanitaires</i>	
20	<i>* Collaborer avec les instances en charge de l'application du Plan National Interministériel Pollinisateurs 2021-2026 en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation</i>	

3) Sensibiliser, former, informer (11 actions)

Pour accompagner durablement la préservation des pollinisateurs sauvages et domestiques, il est primordial de consolider les connaissances de l'ensemble des citoyens dont les élus locaux et la jeunesse, via une communication institutionnelle adaptée. La diffusion d'informations sur les spécificités de la filière apicole, la réglementation et la nécessité de développer des écosystèmes favorables participera à une meilleure sauvegarde des pollinisateurs.

Par ailleurs, l'institution départementale possède des leviers d'action en interne qu'il convient d'accompagner par une formation adaptée.

CONSTATS TERRITORIAL	OBJECTIFS	ACTIONS
MÉCONNAISSANCE GÉNÉRALE DES POLLINISATEURS	Sensibiliser les agriculteurs	2 actions (2 nouvelles)
	Sensibiliser les élus du territoire en tant que relais de l'information	1 action (1 nouvelle)
	Sensibiliser le grand public et les élèves des écoles et collèges	2 actions (2 nouvelles)
	Sensibiliser les agents et gestionnaires des espaces départementaux	4 actions (4 nouvelles)
	Favoriser la diffusion des informations des partenaires	1 action (1 nouvelle)
	Communiquer sur les actions du département	1 action (1 nouvelle)
N°	ACTIONS (*Nouvelles) – Cf fiches en annexe	
21	<i>*Sensibiliser les agri aux problématiques de l'apiculture et des pollinisateurs via des sessions d'informations dans les 4 secteurs du département</i>	
22	<i>*Fédérer les agriculteurs et les apiculteurs autour d'expérimentations territorialisées communes</i>	
23	<i>*Éditer une newsletter à destination des apiculteurs</i>	
24	<i>*Sensibiliser les élus locaux sur les pollinisateurs/apiculture et développer des outils d'information et de communication à leur usage</i>	
25	<i>* Construire une communication institutionnelle adaptée (médiats, réseaux, affichages, flyers, manifestations, colloque ...)</i>	
26	Poursuivre les sensibilisations thématiques organisées à la Maison de la biodiversité - forêt de Buzet	
27	<i>*Soutenir ou mener des projets d'aménagements pédagogiques pour sensibiliser les élèves de collèges à la préservation des pollinisateurs</i>	
28	Poursuivre le suivi des ruches du HDD et former des agents volontaires du CD 31 à l'apiculture de loisir	
29	<i>*Former les conseillers agroenvironnement de la DAE + les agents volontaires des services opérationnels du CD31 à la protection et à la favorisation des abeilles sauvages et domestiques dans le cadre de leurs missions (auprès des agriculteurs, sur les dépendances départementales...)</i>	
30	<i>*Former les équipes mobiles d'entretiens des espaces verts et leur encadrement, à une gestion différenciée favorables aux abeilles sauvages et domestiques</i>	
31	<i>* Assurer la transversalité interne au CD31 et organiser le suivi d'évaluation pour maintenir l'interconnaissance et suivre les actions du plan</i>	

V. LES 31 FICHES ACTIONS DU PLAN DEPARTEMENTAL

ACTION 1	Développer une aide à l'implantation d'infrastructures agro-environnementales (IAE) au sein des exploitations agricoles
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie - DAE
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs dans les espaces agricoles
ENJEUX	Biodiversité, visibilité
Contexte	<p>La simplification des paysages agricoles a entraîné une perte importante de la biodiversité au sein des exploitations et une baisse significative de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs domestiques et sauvages.</p> <p>Les éléments de diversité paysagère tels que les haies, les arbres isolés ou d'alignement, les bosquets, les bandes enherbées, les mares définis comme IAE sont des éléments structurants du paysage qui contribuent à une alimentation équilibrée et diversifiée de pollinisateurs notamment durant les périodes de disette. Le développement de telles infrastructures contribue également à la performance économique environnementale de l'exploitation et à sa résilience aux changements climatiques.</p>
Description	<p>Les conseillers agro-environnement du conseil Départemental ont conçu 2 diagnostics gratuits et personnalisables pour favoriser l'implantation des IAE (entrée biodiversité ou entrée lutte contre l'érosion des sols).</p> <p>Une aide financière départementale a été votée en décembre 2020 pour accompagner la mise en œuvre de ces diagnostics mais a dû être abrogée en décembre 2021 à la demande du Préfet.</p> <p>Un partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA) a également été mis en place en 2020 pour la partie arborée opérationnelle des IAE (fourniture via le dispositif départemental haies et suivi de l'implantation par l'APA).</p> <p>Il convient à présent de trouver de nouvelles pistes légales pour accompagner l'implantation des bandes enherbées et mares (nouveau règlement élargi, piste européenne, nouveaux partenariats...)</p>
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	
Partenaires	Arbres et Paysage d'Autan – APA Fédération départementale des chasseurs 31
Calendrier	Etude de faisabilité 2022 Mise en œuvre 2023
Indicateurs de résultats	Nombre d'exploitations auditées Nombre de diagnostics réalisés Nombre de linéaires d'IAE implantées
Action associée	Dispositif Haies du CD31 Action 22 – PDPA 31 - Fédérer les agriculteurs et les apiculteurs autour d'expérimentations territorialisées communes
Budget	Constant : Enveloppe Initiale de 50 000 € pour la mise en œuvre du règlement IAE Enveloppe de 110 000 € pour le dispositif Haies

ACTION 2	Poursuivre les bonnes pratiques d'aménagement dans le cadre des mesures compensatoires
Pilote action	Direction des Routes – Service Etude et Travaux - DR-SET
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs dans les espaces gérés par le CD31
ENJEUX	Biodiversité, visibilité, exemplarité
Contexte	La réglementation indique que tout aménagement routier doit faire l'objet de compensation environnementale en fonction de l'importance des atteintes à l'environnement au cours des travaux d'aménagement routier. La préservation des milieux naturels sur les parcelles dédiées aux mesures compensatoires environnementales, dans le cadre d'une première ORE (Obligation réelle environnementale) a été votée en Commission Permanente de Novembre 2020.
Description	<p>Préservation des milieux naturels A titre d'exemple, une ORE sur la commune de Saint Lys avec un propriétaire particulier permet la préservation de 23 hectares de prairies et forêts préservées pendant trente ans, avec un plan de gestion respectueux des milieux naturels, sans apports de produits phytosanitaires, avec gestion raisonnée des espaces, ... et dont le suivi est assuré par des experts écologues du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).</p> <p>Transformation des milieux forestiers La transformation de milieu forestier de type eucalyptus en prairie mésophile apporte un milieu favorable au développement de cortèges floraux propices aux espèces mellifères et aux essences locales.</p> <p>Plantations de haies La plantation de haies sur des parcelles de mesures compensatoires favorisent aussi le développement de la biodiversité.</p> <p>Espaces boisés Convention avec les services de l'Etat dans le cadre de mesures compensatoires en faveur du développement d'espaces boisés naturels.</p> <p>Information Proposer une information aux propriétaires sur la politique départementale en faveur des pollinisateurs et de la biodiversité et la mise en place de panneaux d'information aux riverains sur les espaces visibles.</p>
Statut	Action existante
Services associés CD31	Direction de la Transition Ecologique - Service Biodiversité et Aménagement Durable – DTE – SBAD Direction de l'Agro-Ecologie – DAE Direction du Patrimoine – DP
Partenaires	Conservatoire des Espaces Naturels – CEN Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées – CBNPMP Direction des Territoires – DDT DREAL Collectivités territoriales (Communes, Inter-communalité)
Calendrier	En cours
Indicateurs de résultats	Suivi annuel de contrôle par le CEN
Action associée	
Budget	Evaluation en cours

ACTION 3	Développer une politique départementale globale favorable aux pollinisateurs à intégrer en amont de tous nouveaux projets routiers
Pilote action	Direction des Routes – Service Etude et Travaux - DR-SET
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs dans les espaces gérés par le CD31
ENJEUX	Biodiversité, visibilité, exemplarité
Contexte	Dans le cadre des projets routiers et cyclables, privilégier et pérenniser les choix d'aménagements paysagers en faveur des pollinisateurs et plus largement de la biodiversité.
Description	<p>Cette action vise à intégrer la protection des pollinisateurs en amont de tous les projets routiers, par une prise en compte dès le stade de cahier des charges des études.</p> <p>Les étapes sont les suivantes :</p> <p>Recenser tous les projets concernés par cette nouvelle politique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lister les espaces dédiés à la biodiversité dans le cadre des mesures compensatoires - recenser les parcelles achetées pour des projets routiers qui ne se feront pas finalement (en lien avec le patrimoine) pour identifier des espaces à optimiser <p>Les projets à venir sont les suivants :</p> <p>Transgarona Proposer d'intégrer cette politique, dans la limite du cadre réglementaire existant, le long de Transgarona en choisissant des essences adéquates lors des plantations de haies et espaces associés</p> <p>RD 37 Planter des arbres favorables aux pollinisateurs sur le délaissé de la RD 37 au droit du giratoire de la RD 632, côté Lycées de Fonsorbes en remplacement des platanes abattus : essences propices à définir et délai de plantation adéquat,</p> <p>REV Labège -Escalquens Intégrer cette anticipation dans le projet REV Labège- Escalquens pour la plantation de haies et parcelles associés</p> <p>Piste cyclable Montgeart -Nailloux Réaliser une piste cyclable avec des aménagements favorables aux pollinisateurs le long de la route départementale.</p>
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction de la Transition Ecologique - Service Biodiversité et Aménagement Durable – DTE – SBAD
Partenaires	<p>Conservatoire des Espaces Naturels – CEN</p> <p>Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées – CBNPMP</p> <p>Direction des Territoires – DDT</p> <p>DREAL</p> <p>Collectivités territoriales (Communes, Inter-communalité)</p>
Calendrier	2022 - 2027
Indicateurs de résultats	Suivi annuel de contrôle par le CEN et DTE – SBAD
Action associée	<p>Action 8 - PDPA 31 - Développer de nouvelles mesures de gestion sur les dépendances vertes routières</p> <p>Plan Arbre - action 29 — poursuivre la mise en place des mesures compensatoires</p>
Budget	Budget intégré aux projets

ACTION 4	Développer une politique départementale globale, favorable aux pollinisateurs à intégrer en amont de tous nouveaux projets neufs de collèges et de leur entretien (éviter, réduire, compenser + accompagnement)
Pilote action	Direction du Patrimoine – Travaux neufs - DP-TN
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs dans les espaces gérés par le CD31
ENJEUX	Biodiversité, visibilité, exemplarité
Contexte	Dans le cadre des nouveaux aménagements, les futurs projets de collège nécessitent une réflexion d'ensemble en accord avec la réglementation environnementale en vigueur.
Description	<p>Développer des infrastructures mellifères en amont des projets de travaux neufs avec expertise et assistance des services du département ou de partenaires extérieurs pour déterminer les espèces à planter et les besoins de gestion dans un objectif de préservation de la biodiversité :</p> <p>En amont et dans les déroulements des projets, les actions suivantes seront traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix des essences implantées pour favoriser les pollinisateurs avec les restrictions d'allergies et de création d'ombre - Constituer un conseil scientifique avec des écologues et des aménageurs spécialisés (APA...) pour développer la ressource alimentaire - Mise en œuvre d'une gestion du patrimoine coordonnée avec la DL
Statut	Action existante
Services associés CD31	Direction de la Transition Ecologique - Service Biodiversité et Aménagement Durable – DTE – SBAD Direction de la Logistique - DL
Partenaires	
Calendrier	En cours
Indicateurs de résultats	Nombre de linéaires et m ² implantés Nombre d'opérations concernées Autres indicateurs non précisés à ce jour
Action associée	Plan Arbre – Action 28 – poursuivre et développer les plantations d'arbres dans les collèges
Budget	Evaluation en cours

ACTION 5	Lancer un Plan de gestion du patrimoine arboré sur 48 sites entretenus par le CD31 (hors collèges et secteur Comminges)
Pilote action	Direction de la Logistique – service techniques - DL
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs dans les espaces gérés par le CD31
ENJEUX	Biodiversité, visibilité
Contexte	La diversité des espaces entretenus par le Conseil Départemental nécessite une gestion adaptée du patrimoine arboré sur les sites accueillant du public afin d'assurer la sécurité des usagers.
Description	<p>Ce plan est en cours de finalisation et de mise en œuvre. Les interventions pluriannuelles envisagées sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics phytosanitaires périodiques des essences présentes ; - Etablissement des préconisations liées à leur entretien (en régie ou par un prestataire extérieur) ; - Mise en œuvre d'actions d'entretien ou correctives par taille, abattage et actions de mise en sécurité ; - Campagne de replantation prévue pour tout arbre abattu. <p>Ce dernier point est essentiel pour la préservation des pollinisateurs en privilégiant des essences assurant une ressource alimentaire disponible en quantité et en qualité.</p>
Statut	Action existante
Services associés CD31	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique – DSIN Direction de la Logistique - DL Direction du Patrimoine - DP Direction de l'Éducation - DE
Partenaires	Office National des Forêts – ONF – phase diagnostics phytosanitaires Prestataire extérieur – SMDA - prestations d'élague, d'abattage et d'entretien divers
Calendrier	En cours - phase diagnostics, préconisations et entretiens Projet d'extension de ce plan de gestion à certains collèges pour 2023
Indicateurs de résultats	Nombre estimé d'arbres diagnostiqués et entretenus : 900 arbres répartis sur 48 sites
Action associée	Plan Arbre - action 27 — finaliser et mettre en œuvre le plan de gestion du patrimoine arboré
Budget	Budget 2022 : 63 000 € Montant engagé en 2022 pour des actions sur les arbres : 45 000 €ht (en plus des interventions réalisées en régie interne, hors collèges et Comminges) Montant engagé pour des actions ponctuelles sur des collèges : 9 700 €ht sur collèges

ACTION 6	Développer les bases de données foncières du CD31 – Audit de biodiversité
Pilote action	Direction de la Transition Ecologique - service biodiversité et aménagement durable – DTE – SBAD
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Connaître le foncier pour mieux préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs sauvages dans les espaces gérés par le CD31 : <ul style="list-style-type: none"> - ENS, CDZH, sites de compensation, Natura 2000, ... - Routes départementales, - Espaces verts
ENJEUX	Biodiversité, Visibilité , Exemplarité
Contexte	Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 Plan transition écologique – Actes I et II
Description	Mise en œuvre de pratiques de gestion favorables aux pollinisateurs sauvages
Statut	Action existante
Services associés CD31	Direction du Patrimoine - DP
Partenaires	DDT 31
Calendrier	En cours
Indicateurs de résultats	Nombre d'audit état 0 réalisé Nombre de parcelles auditées Surface auditée Nombre et surface des parcelles à vocation biodiversité
Action associée	Mise en œuvre de la Doctrine Éviter, Réduire, Compenser Programme départemental de plantations de haies Plan de gestion des ENS et des ZH du CDZH Plan Arbres et Forêts Natura 2000
Budget	DTE : 0,25 ETP + stagiaires et apprentis

ACTION 7	Poursuivre les bonnes pratiques de gestion des dépendances vertes routières
Pilote action	Direction des Routes – Service Technique et Environnement Routes - DR-STER
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs dans les espaces gérés par le CD31
ENJEUX	Biodiversité, visibilité, exemplarité
Contexte	Dans le cadre d'une sensibilisation de la direction au développement durable, une politique générale d'entretien raisonné a été programmée pour rationaliser les coûts d'intervention et de mutualisation du matériel. Cette action favorise la biodiversité sur ces espaces tout en maintenant la sécurité des usagers.
Description	<p>Fauchage raisonné Faucher tardivement permet de laisser se développer le maximum de plantes à maturité tout en garantissant la sécurité routière,</p> <ul style="list-style-type: none"> - faucher plus haut, - moins faucher les accotements, les fossés et les talus favorisant le cycle des espèces (floraison et mise à graines), la réapparition d'une végétation riche en fleurs de diverses espèces locales et l'implantation d'espèces de type arbustif sur le haut des talus - maintenir le gabarit routier en taillant les débordements de haies ou lisières avec des outils adaptés de type lamier pour ne pas engendrer de mortalité d'espèces arbustives. - Respect des délais et plages de fauchages annuels <p>Préservation des plantes protégées Dans le cadre d'un partenariat et d'une convention avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées-CBNPMP, cette action met en œuvre un fauchage respectueux du cycle biologique des plantes protégées avec des bilans récurrents, l'identification de nouvelles zones avec leur possibles extensions mais aussi un constat d'appauvrissement de populations pour certaines plantes.</p> <p>Préservation, gestion et renouvellement des plantations d'alignements et hors alignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - re-plantation d'arbres abattus avec certaines espèces mellifères notamment le tilleul ; - conservation potentielle des arbres présentant des cavités pouvant être colonisées par les pollinisateurs ; - replantation d'arbres le long des nouveaux aménagements cyclables - verdissement des aires de co-voiturage sur les 3 strates couvre sol, arbustives et arbres ;
Statut	Action existante
Services associés CD31	
Partenaires	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées-CBNPMP Office National des Forêt – ONF Entreprises du paysage
Calendrier	En cours
Indicateurs de résultats	Bilan annuel des fauchages Bilan annuel replantation par espèces Bilan annuel de l'évolution des stations espèces protégées – données CBNPMP Nombre d'arbres avec cavités pour gîte potentiel
Action associée	Plan Arbre - action 27 — Plan de gestion des plantations d'alignement
Budget	Evaluation en cours

ACTION 8	Développer de nouvelles mesures de gestion sur les dépendances vertes routières
Pilote action	Direction des Routes – Service Technique et Environnement Routes - DR-STER
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Préserver et augmenter la présence d'habitats et de ressources favorables aux pollinisateurs dans les espaces gérés par le CD31
ENJEUX	Biodiversité, visibilité
Contexte	Dans le cadre du plan départemental, la direction envisage d'accroître ses actions structurantes autour de la thématique des pollinisateurs afin de renforcer la biodiversité sur les espaces routiers.
Description	<p>Développer un programme de gestion des nids d'abeilles sauvages Etablissement de prescriptions de gestion et consignes données aux agents</p> <p>Développer l'implantation d'espèces favorables aux pollinisateurs Implanter des espèces mellifères et intégrer des plantes autochtones (espèces sauvages, lierre sur arbres, ronces sur talus, etc...), arbustes ou arbres mellifères (aubépines, tilleuls ...) dans les programmes de plantations ou des jachères fleuries avec essences locales sur des espaces où cela est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délaissés routiers et sur-largeur routière - espaces particuliers de bords de routes (aires de pique-nique, aires de covoiturage....) <p>L'ensemencement de mélanges adaptés pour stabiliser et protéger au plus vite des sols remaniés.</p> <p>L'acquisition de nouvelles sur-largeurs routières, propices à la biodiversité et à la plantation, meilleures perceptions routières et paysagères rentre pleinement dans cet objectif.</p> <p>Maintien des arbres et arbustes favorables aux pollinisateurs Sensibiliser les pôles routiers au maintien des arbustes, arbres et haies en général utiles à la ressource mellifère et poursuivre en terme de respect de la biodiversité auprès des équipes, quant à la nécessité de laisser développer certaines plantes ou ne pas « blesser » les haies ; Sensibiliser les équipes à la gestion des talus pour connaître les espèces intéressantes à conserver (réflexion en cours pour associer un partenaires extérieur).</p> <p>Implantation de ruches Implanter des ruches sur des grandes surfaces de délaissés</p> <p>Gestion du fauchage Faisabilité d'un fauchage avec exportation pour empêcher le retour d'azote dans le sol, et faire évoluer le couvert végétal ;</p>
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction de l'Agro-Ecologie - DAE
Partenaires	Association de Développement de l'Apiculture d'Occitanie - ADAOC Syndicats apicoles Autres partenaires à valider (APA)
Calendrier	2022 – sensibilisation pour le fauchage 2023- étude de faisabilité pour implantation de ruches sur les surlageurs 2023 – test d'exportation de fauche
Indicateurs de résultats	Nombre d'agents sensibilisé Nombre de colonies implantées
Action associée	
Budget	Evaluation en cours

ACTION 9	Poursuivre le programme zéro phyto sur les espaces départementaux
Pilote action	Direction des Routes – Service Technique et Environnement Routes - DR-STER
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Diagnostiquer et réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
ENJEUX	Biodiversité, exemplarité
Contexte	La direction des routes a décidé l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires en 2011 dans une logique de préservation de sante des agents et de la biodiversité terrestre et aquatique. Cette démarche globale du département a anticipé la loi Labbé du 01/01/2017 rendant obligatoire cette mesure.
Description	<p>Cette action consiste désormais à traiter les espèces générant des désordres structurels ou mettant en jeu la sécurité des usagers dépendance routières par des moyens mécaniques (reciprocateur, brosse métallique...).</p> <p>D'autres alternatives peuvent être mise en œuvre pour atteindre ses objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs de couvre sol artificiels (occultation lumineuse) - végétalisation de terre plain centraux (ensemencement sedum) et sous glissières (ensemencement faible pousse) <p>Sur les autres espaces non sensibles, le fauche mécanique classique est privilégiée. L'enrichissement raisonné peut être envisagé selon les conditions (délaissé)</p>
Statut	Action existante
Services associés CD31	
Partenaires	Prestataire privée pour ensemencement
Calendrier	En cours
Indicateurs de résultats	
Action associée	
Budget	Evaluation en cours

ACTION 10	Poursuivre le conseil phytosanitaire limité et alternatif auprès de agriculteurs afin de diminuer l'impact des produits phytosanitaires.
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie - DAE
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Diagnostiquer et conseiller pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
ENJEUX	Biodiversité, sanitaire, visibilité, exemplarité
Contexte	Le plan Écophyto vise à réduire et à améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Le renforcement de la réglementation vise à séparer le conseil et la vente des produits de traitements pour éviter les conflits d'intérêt entre les structures de conseil et les firmes de ce secteur d'activité.
Description	<p>Action agréée de conseil spécifique sur l'usage des produits phytosanitaires dans les parcelles agricoles pour les filières grandes cultures, arboriculture et ail. Ce conseil vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la nécessité du traitement le cas échéant, - Choisir des techniques alternatives (désherbage mécanique, confusion sexuelle...) - Conseiller sur la nature, la dose et la période d'application si nécessaire, - Rappel des bonnes pratiques de pulvérisation (préservation de la biodiversité et de la santé humaine). <p>Ces conseils sont proposés en agriculture bio ou conventionnelle, notamment avec prise en compte de la mention "abeille".</p> <p>Des animations collectives sont aussi réalisées sur le terrain pour la sensibilisation des professionnels. Plus spécifiquement, la filière arboriculture bénéficie d'une communication hebdomadaire sous forme d'un bulletin technique dans le cadre d'un réseau régional d'information.</p> <p>Les Conseillers Agro-environnement du CD31 participent régulièrement aux journées techniques, colloques et formations dans ce domaine d'activité pour développer les pratiques favorables à l'agro-écologie.</p>
Statut	Action existante
Services associés CD31	
Partenaires	Réseau Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie
Calendrier	Action en cours
Indicateurs de résultats	<p>Nombre de conseils individuels par an</p> <p>Nombre de conseils en agriculture biologique et conventionnelle par an</p> <p>Nombre de conseils effectivement mis en œuvre par les agriculteurs</p> <p>Nombre de flashs techniques arboriculture édités par an</p>
Action associée	
Budget	Marché public de 1200 € sur 6 ans dédié à l'audit externe de l'action

ACTION 11	Maintenir et développer le réseau de ruchers sentinelles pour mettre en œuvre une biosurveillance de la biodiversité végétale et des toxiques
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Diagnostiquer et réduire l'utilisation des pesticides
ENJEUX	Biodiversité, Sanitaire, Visibilité
Contexte	Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 Plan transition écologique – Actes I et II
Description	<p>Sur des propriétés départementales, le GDSA31 dispose de 3 ruchers sentinelles (Château de La Réole, Forêt de Buzet, RNR Confluence Garonne Ariège) qui sont suivis par la vétérinaire de l'association. Elle effectue des prélèvements de matrices et pollens pour analyses afin de monitorer les toxiques dans un rayon de 2 km autour des sites.</p> <p>Par ailleurs un rucher sentinelle supplémentaire géré le GDSA et servant à la formation des apiculteurs existe sur le site de l'École de Purpan.</p> <p>Si l'occasion se présente au travers d'expérimentations locales, poursuivre ce programme de ruchers sentinelles sur d'autres milieux caractéristiques du 31 en étudiant la possibilité de mettre en œuvre un monitoring annuel pour connaître les pratiques agricoles liées notamment aux pesticides et qualifier la biodiversité de la flore environnante au travers de l'analyse des produits de la ruche (matrices, pollens...).</p>
Statut	Action existante à développer
Services associés CD31	Laboratoire Vétérinaire Eau Air - LDVEA31 Direction du patrimoine - DP Direction de la Logistique – DL
Partenaires	Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive - CEFE CNRS Institut de l'Abeille - ITSAP Association de Développement de l'Apiculture Occitanie – ADAOC BeeGuard biosurveillance - BG Groupement de Défense Sanitaire Apicole - GDSA31 Association Bee Friendly - ABF Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie – SAO Syndicat d'Apiculture Méridionale - SAM
Calendrier	Déploiement selon opportunités
Indicateurs de résultats	Nombre de ruches étudiées Nombre de sites étudiés Nombre d'analyses par an
Action associée	Action 17 – PDPA 31 - Etudier la faisabilité par le Laboratoire Départemental Eau Vétérinaire Air – LD31- EVA d'une offre de services sur les analyses des produits de la ruche (adultération, traçabilité), des pollens (biomonitoring), sur l'état sanitaire des colonies et un audit de qualité alimentaire
Budget	Coût des analyses – à déterminer selon les projets

ACTION 12	Poursuivre le retrait des nids de frelons asiatiques sur les dépendances routières
Pilote action	Direction des Routes – Service Technique et Environnement Routes - DR-STER
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Lutter contre le frelon asiatique
ENJEUX	Biodiversité, sanitaire, exemplarité
Contexte	La colonisation important du frelon asiatique au niveau départemental a incité la direction des routes à promouvoir une politique volontariste d'enlèvement systématique des nids présents dans les arbres d'alignement par mesure
Description	Retrait et destruction systématique des nids de frelons asiatiques repérés sur le domaine public départemental routier dabs le cadre d'un marché public
Statut	Action existante
Services associés CD31	
Partenaires	Prestataires privés
Calendrier	En cours
Indicateurs de résultats	Nombre de nids détruits
Action associée	
Budget	Evaluation en cours

ACTION 13	Accompagner une politique départementale de lutte contre le frelon asiatique à destination des collectivités et des citoyens en lien avec le Plan national de piégeage
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET DÉVELOPPER LEURS HABITATS ET LEURS RESSOURCES
OBJECTIF	Lutter contre le frelon asiatique
ENJEUX	Biodiversité, Sanitaire, Visibilité
Contexte	Le Frelon asiatique (<i>Vespa velutina nigritohorax</i>) est désormais présent sur l'ensemble du territoire national. Les apiculteurs sont très impactés par ce prédateur en raison du stress subi par les colonies en automne. Il perturbe la récolte de pollen et de nectar entraînant un affaiblissement et une perte de viabilité en sortie d'hivernage. Les organisations sanitaires nationales ont élaboré un plan national de lutte contre le frelon asiatique qui a été finalisé en 2022. Il consiste à mettre en œuvre un piégeage sélectif de printemps pour limiter la construction de nids par les reines fondatrices et réduire la pression de prédation en automne.
Description	Engager un soutien financier à la mise en œuvre de la politique départementale de lutte contre le frelon asiatique en collaboration avec les divers intervenants de la filière dont le GDSa qui serait opérateur départemental.
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction des Routes – Service Technique et Environnement des Routes – DR-STER
Partenaires	Groupement de Défense Sanitaire Apicole - GDSA31 Association de Développement de l'Apiculture Occitanie – ADAOC Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie – SAO Syndicat d'Apiculture Méridionale – SAM
Calendrier	Etudes de faisabilité en 2023 Expérimentations en 2024
Indicateurs de résultats	Nombre de pièges implantés Nombre de piège avec au moins 1 reine Nombre de communes impliquées
Action associée	
Budget	A chiffrer selon partenariats et techniques employées

ACTION 14	Poursuivre les règlements d'aide favorables aux apiculteurs
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	DÉVELOPPER LA FILIERE PROFESSIONNELLE APICOLE DÉPARTEMENTALE
OBJECTIF	Aider la structuration et le développement de la filière apicole départementale (financements, conseils, valeur ajoutée)
ENJEUX	Economie, exemplarité
Contexte	Le Conseil Départemental aide depuis de nombreuses années les investissements réalisés par les agriculteurs de la Haute Garonne au travers de nombreuses aides dédiées au développement de leurs activités. La volonté de poursuivre cet engagement est désormais valorisé pour la filière apicole départementale.
Description	<p>Equiperment des nouveaux installés Aider notamment les apiculteurs nouvellement installés à acquérir du matériel spécialisé pour développer leur activité</p> <p>Acquisition de matériels apicoles par les CUMA Aider notamment les CUMA apicoles à acquérir du matériel en commun nécessaire à l'activité des adhérents</p> <p>Bâtiments légers à usage agricole Aider notamment les apiculteurs à construire des bâtiments types hangar nécessaire à leur activité (stockage matériel, miellerie...)</p> <p>Amélioration de l'habitat rural Aider notamment les apiculteurs à améliorer leur habitat</p> <p>Décohabitation en milieu rural Financer notamment les jeunes apiculteurs dans leur projet de construction, d'amélioration et d'aménagement de leur futur logement</p>
Statut	Action existante
Services associés CD31	
Partenaires	Fédération des CUMA de la Haute Garonne – FDCUMA31 Union des CUMA de la Haute Garonne
Calendrier	Permanent
Indicateurs de résultats	Nombre d'apiculteurs aidés
Action associée	Action 1 – PDPA31 - Développer une aide à l'implantation d'infrastructures agro-environnementales (IAE) au sein des exploitations agricoles
Budget 2023	<ul style="list-style-type: none"> - équipement des nouveaux installés : 180 000 € - acquisition de matériels apicoles par les CUMA : 160 000 € - bâtiments légers à usage agricole : 100 000 € - amélioration de l'habitat rural : 10 000 € - décohabitation en milieu rural : 15 000 €

ACTION 15	Création d'un poste de technicien référent apiculture et biodiversité agricole
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	DÉVELOPPER LA FILIERE PROFESSIONNELLE APICOLE DÉPARTEMENTALE
OBJECTIF	Aider la structuration et le développement de la filière apicole départementale (financements, conseils, valeur ajoutée)
ENJEUX	Biodiversité, économie, sanitaire, visibilité
Contexte	L'Acte II de la Politique de transition écologique du département (2020-2024) voté le 26 mai 2020 a validé la mise en place d'un PLAN POLLINISATEURS ET APICULTURE. Cette volonté départementale de mener une politique en faveur de la biodiversité et des territoires a débouché sur la création de poste d'un référent technique apiculture et pollinisateurs domestiques afin de répondre aux problématiques apicoles du territoire et d'être le référent pour cette thématique auprès des autres directions du CD31.
Description	Co-pilotage et animation du Plan Départemental Pollinisateurs et Apiculture (PDPA31) Missions de conseils et d'expertises techniques pluridisciplinaires auprès des agriculteurs, des apiculteurs et des directions opérationnelles du Conseil Départemental.
Statut	Action existante – création du poste le 1 ^{er} janvier 2021
Services associés CD31	Services départementaux impliqués dans le PDPA 31
Partenaires	Filière apicole départementale Institutions
Calendrier	Permanent
Indicateurs de résultats	Mise en œuvre du PDPA 31 Nombre d'actions engagées Nombre de réunions de travail (interne, de partenariat)
Action associée	Action 31 – PDPA 31 - Assurer la transversalité interne au CD31 et organiser le suivi d'évaluation pour maintenir l'interconnaissance et suivre les actions du plan Et plus largement, l'ensemble des actions du PDPA 31
Budget 2022	Budget constant

ACTION 16	Poursuivre le porter à connaissance de l'offre de produits de la ruche en vente directe
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	DÉVELOPPER LA FILIERE PROFESSIONNELLE APICOLE DÉPARTEMENTALE
OBJECTIF	Aider le développement de la filière apicole départementale
ENJEUX	Economie, visibilité
Contexte	Le Département de la Haute-Garonne est un acteur important du territoire pour la promotion des circuits court, la valorisation des agriculteurs locaux et l'éducation au bien manger pour tous. A travers le dispositif Agrilocal31, le Cd31 met en relation les acteurs de la restauration publique collective et les producteurs du territoire, au service de l'éducation au goût et à la saisonnalité, et à destination des plus jeunes (cantines des collèges et écoles principalement). Le CD31 est également fondateur et animateur de l'annuaire numérique Direct Fermiers 31 qui permet au grand public de connaître les producteurs locaux du 31, leurs produits, leurs points de ventes et l'ensemble de leurs coordonnées pour leur permettre d'entrer en relation avec eux et faire évoluer leurs habitudes alimentaires. De plus, le Cd31 est partenaire de nombreuses manifestations agricoles tout au long de l'année qui permettent de valoriser les productions locales. Enfin il est en capacité d'assurer une communication impactante tant en matière de diversité des publics que de multiplicité des supports de communication (réseaux sociaux, presse, newsletters, site internet, Haute-Garonne magazine, réseau d'affichages abris-bus, achat d'espaces...)
Description	Valorisation des producteurs et de leurs productions locales : - référencement de productions apicoles locales sur la plateforme Agrilocal31 pour faciliter l'approvisionnement des cantines publiques ; - identifications des apiculteurs du 31 qui le souhaitent dans l'annuaire Direct Fermiers 31 pour faciliter leur connaissance auprès du grand public ; - mise en place d'animations autour de la ruche lors de manifestations d'importances comme le salon International d'Agriculture ; - possibilité donnée aux apiculteurs de Direct Fermiers 31 de faire goûter leurs productions au grand public lors de manifestations locales ou de les vendre ; - valorisation des apiculteurs lors de campagnes annuelles abris-bus ; - relais d'information via les supports de communication du CD31 comme des zooms sur des producteurs ou des recettes à base de miel dans le Haute-Garonne magazine
Statut	Action existante
Services associés CD31	
Partenaires	Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne - CA31 FD CIVAM 31 Bio Ariège Garonne Comité Départemental du Tourisme 31
Calendrier	Permanent
Indicateurs de résultats	Nombre de producteurs référencés sous Agrilocal 31 Nombre de producteurs référencés sous DirectFermiers 31 Nombre de communications relatives à l'apicultures
Action associée	
Budget 2022	Constant

ACTION 17	Etudier la faisabilité par le Laboratoire Départemental Eau Vétérinaire Air – LD31- EVA d’une offre de services sur les analyses des produits de la ruche (adultération, traçabilité), des pollens (biomonitoring), sur l’état sanitaire des colonies et un audit de qualité alimentaire.
Pilote action	Laboratoire Départemental Haute Garonne - Eau Vétérinaire Air – LD31- EVA
AXE	DÉVELOPPER LA FILIERE PROFESSIONNELLE APICOLE DÉPARTEMENTALE
OBJECTIF	Développer une offre d'analyses en laboratoire
ENJEUX	Economie, sanitaire, visibilité
Contexte	Dans le cadre d’une demande des associations d’apiculteurs, le LD31 EVA est sollicité pour une étude de faisabilité sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Analyses des miels pour déterminer la qualité des produits (adultération, caractérisation...) - Analyses des pollens pour qualifier l’environnement - Analyses des maladies pouvant impacter les colonies - Hygiène et traçabilité en production de miel, pollen et gelée royale
Description	L’étude de faisabilité portera sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - adultération des miels en partenariat envisageable avec divers laboratoires départementaux et de recherches - palynologie (biodiversité végétale...) - résidus de substances toxiques (biocides, métaux lourds...) - pathologies (loques, nosémoses...) - Audit des bonnes pratiques de transformation des produits de la ruche
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction de l’Agro-Ecologie – DAE
Partenaires	Chambre d’Agriculture de la Haute Garonne - CA31 Groupement de Défense Sanitaire Apicole - GDSA31 Syndicat d’Apiculture Méridionale – SAM Syndicat des Apiculteurs d’Occitanie – SAO Association de Développement de l’Apiculture Occitanie – ADAOC Institut Technique et Scientifique de l’Apiculture et la Pollinisation - ITSAP Laboratoires de recherche
Calendrier	Etude de faisabilité en cours
Indicateurs de résultats	
Action associée	Action 11 – PDPA 31 - Maintenir et développer le réseau de ruchers sentinelles pour mettre en œuvre une biosurveillance de la biodiversité végétale et des toxiques
Budget 2022	Evaluation en cours

ACTION 18	Développer les partenariats techniques et financiers du CD31 avec les différents acteurs de la profession apicole (GDSA, ADAOC) et les syndicats départementaux (SAO, SAM...)
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	DÉVELOPPER LA FILIERE PROFESSIONNELLE APICOLE DÉPARTEMENTALE
OBJECTIF	Développer les collaborations Améliorer les pratiques des apiculteurs par la formation Favoriser la diffusion des informations des partenaires
ENJEUX	Biodiversité, visibilité, Bien-être animal, sanitaire
Contexte	De nouveaux partenariats techniques et financiers sont à réfléchir auprès de la profession apicole (GDSA, ADAOC) et des syndicats départementaux (SAO, SAM...) pour coordonner les différents projets de la filière, amplifier leurs communications et la formation à destination des apiculteurs de loisirs ou professionnels.
Description	Développer de nouveaux partenariats au fil de l'eau, en fonction des projets développés par les différentes structures (formations, supports de communication, expérimentations, manifestations, valorisation...).
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	
Partenaires	Association de Développement de l'Apiculture Occitanie – ADAOC Groupement de Défense Sanitaire Apicole - GDSA31 Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie – SAO Syndicat d'Apiculture Méridionale - SAM
Calendrier	Permanent
Indicateurs de résultats	Conventions de partenariats Budget d'aide de fonctionnement alloué Nombre de réunions techniques Nombre de projets en commun
Action associée	Action 23 – PDPA 31 - Editer une newsletter à destination des apiculteurs professionnels
Budget 2022	5 000€ pour un partenariat technique avec le GDSA

ACTION 19	Développer les services de pollinisation (arboriculture, tournesol, colza) et le suivi des ruchers transhumants pour éviter une saturation de l'espace et des problèmes sanitaires
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	DÉVELOPPER LA FILIERE PROFESSIONNELLE APICOLE DÉPARTEMENTALE
OBJECTIF	Développer les collaborations
ENJEUX	Biodiversité, économie, sanitaire
Contexte	<p>Au travers du service de pollinisation les agriculteurs, arboriculteurs ou multiplicateurs de semences augmentent la productivité et la qualité de leurs produits. En parallèle, les apiculteurs bénéficient d'une diversification de leur activité au sein de l'exploitation apicole et une augmentation de leurs ressources financières.</p> <p>Ce service nécessite généralement une transhumance des colonies mais cette pratique comporte des inconvénients qu'il convient de limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concurrence potentielle sur la ressource avec les pollinisateurs sauvages - risque élevé de mélange de populations avec un statut sanitaire différent - risque d'affaiblissement des colonies
Description	<p>Identifier les cultures dépendantes des pollinisateurs (espèce, territoire, période...) ;</p> <p>Développer et maintenir le service de la pollinisation par l'aménagement de l'espace agricole ;</p> <p>Favoriser une politique de transhumance limitant les surpopulations de colonies en concurrence avec les pollinisateurs sauvages ;</p> <p>Favoriser les échanges d'informations entre agriculteurs et apiculteurs ;</p>
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	
Partenaires	Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne - CA31 Association de Développement de l'Apiculture Occitanie – ADAOC DRAAF SRAL OCCITANIE
Calendrier	Etude de faisabilité en 2023
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions de travail sur la thématique
Action associée	Action 22 – PDPA 31 - Fédérer les agriculteurs et les apiculteurs autour d'expérimentations territorialisées communes
Budget 2022	A déterminer selon étude de faisabilité

ACTION 20	Collaborer avec les instances en charge de l'application du Plan National Interministériel Pollinisateurs 2021-2026 en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	DÉVELOPPER LA FILIERE PROFESSIONNELLE APICOLE DÉPARTEMENTALE
OBJECTIF	Développer les collaborations
ENJEUX	Biodiversité, économie, sanitaire
Contexte	<p>Le plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation implique les acteurs à différentes échelles territoriales pour une meilleure mise en œuvre des actions préconisées sur une période de 2021-2026.</p> <p>Les axes sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Amélioration des connaissances scientifiques, 2- Leviers économiques et d'accompagnements des agriculteurs, des apiculteurs et des forestiers, 3- Accompagnement des autres secteurs d'activités (aménagement urbains, infrastructures linéaires, sites industriels, sites à grande emprise foncière, aires protégées), 4- Préservation du bon état de santé des abeilles, 5- Réglementation pour la protection des pollinisateurs lors de l'application des produits phytopharmaceutiques, 6- Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs
Description	Créer de l'interconnaissances sur les actions de chaque partenaire institutionnel et identifier de possibles actions transversales (notamment sur les axes : mise en place de ressources alimentaires sur les dépendances vertes et plan de lutte contre le frelon asiatique)
Statut	*Action nouvelle
Services associés CD31	
Partenaires	DRAAF SRAL OCCITANIE Région Occitanie Autres Intervenants extérieurs (Ministères, CNRS...)
Calendrier	Suite à la publication du plan départemental : présentation et premiers échanges à venir en 2023
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions partenariales
Action associée	
Budget 2022	A évaluer

ACTION 21	Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de l'apiculture et des pollinisateurs par des sessions d'informations dans les 4 secteurs du département
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les Agriculteurs Développer les collaborations
ENJEUX	Biodiversité, économie, sanitaire, visibilité
Contexte	Accompagnement du Conseil départemental pour la sensibilisation et l'animation territoriale en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture auprès des agriculteurs volontaires du 31.
Description	Réaliser 4 opérations de sensibilisation collective, par secteur agricole, à destination des agriculteurs et des apiculteurs du 31. Ces réunions visent à partager les connaissances, sensibiliser aux services de pollinisation et engager une discussion constructive entre les diverses professions afin de faire émerger des expérimentations sur le territoire. *Effectif total maximum : 80 personnes (4 sessions de 20 agriculteurs) *Durée maximum de la session : 1 journée *Temporalité : deuxième semestre 2022 *Contenus pédagogiques : référentiels de bonnes pratiques, échanges, recueil de parole, opérationnalité de terrain, appel à des experts extérieurs en fonction des sujets abordés *Chaque opération inclut 1h de réunion de coordination en amont ou aval pour affiner les contenus, mener des ajustements, tirer des bilans...
Statut	*Action nouvelle
Services associés CD31	
Partenaires	Association Bee Friendly - ABF Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne - CA31 Autres intervenants extérieurs
Calendrier	Automne 2022 –Hiver 2023
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions Nombre d'agriculteurs mobilisés par réunion
Action associée	Action 22 – PDPA 31 - Fédérer les agriculteurs et les apiculteurs autour d'expérimentations territorialisées communes
Budget	39 999 € HT - Marché de prestation passé avec Bee Friendly pendant 36 mois

ACTION 22	Fédérer les agriculteurs et les apiculteurs autour d'expérimentations territorialisées communes
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les Agriculteurs
ENJEUX	Biodiversité, économie, sanitaire, visibilité
Contexte	Suite aux actions de sensibilisation des agriculteurs du 31 sur la thématique apicole, identification de territoires pilotes susceptibles de porter des expérimentations et collaborations entre apiculteurs et agriculteurs, en partenariat avec les autres acteurs du territoire.
Description	Au cas par cas en fonction des projets de territoire qui émergeront
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	
Partenaires	Association Bee Friendly - ABF Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne - CA31 Syndicats apicoles Partenaires institutionnels
Calendrier	2024
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions de travail Nombre d'expérimentations
Action associée	Suite de l'action 25 – PDPA 31 - Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de l'apiculture et des pollinisateurs par des sessions d'informations dans les 4 secteurs du département
Budget	39 999 € HT - Marché de prestation passé avec Bee Friendly pendant 36 mois (pour l'émergence des projets). Budget spécifique à envisager par action, selon les projets qui émergeront

ACTION 23	Editer une newsletter à destination des apiculteurs
Pilote action	Cabinet du Président – Service communication Direction de l’Agro-Ecologie – DAE
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Favoriser la diffusion des informations des partenaires Développer les collaborations
ENJEUX	Sanitaire, visibilité
Contexte	Besoin exprimé des apiculteurs de recevoir de l’information technique
Description	Mutualiser les connaissances des partenaires et de la filière apicole pour une aide à l’information d’un maximum d’apiculteurs sur des sujets divers comme les obligations administratives de déclaration des ruches, les traitements antiparasitaires, la gestion des déchets sanitaires, les cessions de formations, les retours d’expériences, les appels à projets.
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	
Partenaires	Groupement de Défense Sanitaire Apicole - GDSA31 Association de Développement de l’Apiculture en Occitanie - ADAOC Syndicat d’Apiculture Méridionale - SAM Syndicat des Apiculteurs d’Occitanie – SAO Chambre d’agriculture de la Haute Garonne – CA 31
Calendrier	2023
Indicateurs de résultats	Nombre de newsletters
Action associée	Action 18 – PDPA 31 - développer les partenariats techniques et financiers avec la filière apicole
Budget	Constant

ACTION 24	Sensibiliser les élus locaux sur les pollinisateurs et l'apiculture, développer des outils d'information et de communication à leur usage
Pilote action	Haute Garonne Environnement – HGE Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les élus du territoire, dont les adhérents d'HGE, en tant que relais de l'information, pour une meilleure prise en compte des pollinisateurs sur leur territoire y compris les abeilles domestiques
ENJEUX	Biodiversité, visibilité
Contexte	Aider à la diffusion de l'information auprès des collectivités et sensibiliser les élus et les associations aux sujets des pollinisateurs
Description	Webinaire, miniconférences organisées par HGE
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Cabinet du Président – Service communication
Partenaires	Groupement de Défense Sanitaire Apicole - GDSA31 Syndicat d'Apiculture Méridionale - SAM Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie – SAO Intervenants potentiels (Arthropologia, associations naturalistes diverses, OPIE, CNRS...)
Calendrier	2023
Indicateurs de résultats	Nombre d'évènements Nombre de participants Nombre de communications
Action associée	
Budget	

ACTION 25	Construire une communication institutionnelle adaptée (médias, réseaux, affichages, flyers, manifestations, colloques...)
Pilote action	Cabinet du Président – Service communication
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Communiquer sur les actions du département Sensibiliser le grand public dont les élèves des collèges Sensibiliser les élus du territoire en tant que relais de l'information Informar les agents départementaux Développer les collaborations
ENJEUX	Visibilité
Contexte	
Description	<p>Campagne abribus Intégration d'un profil apiculteur dans les campagnes d'affichage abribus de valorisation des agriculteurs du 31</p> <p>Haute Garonne Magazine Articles d'information et de sensibilisation du grand public sur les volets sanitaires (la déclaration des ruches, les ruchers abandonnés...) et biodiversité (tutos pour osmies, essences nectarifères...).</p> <p>Réseaux sociaux Vidéos valorisant les produits de la ruche sur les réseaux sociaux du département et ceux de directfermiers31</p> <p>Manifestation agricoles Animations avec thématique apiculture (par ex Capitole fermier en juillet, Toulouse à Table en septembre, Régal en décembre...). Stands dédiés aux Pyrénéennes (septembre) et au SIA (février)</p> <p>Colloques/Ciné-débats Animations dans les locaux départementaux à destination des apiculteurs ou d'un public plus large, sous impulsion départementale ou en relais des partenaires de la filière</p>
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE Direction du Patrimoine – DP Direction de l'Education – DE Direction de la Logistique – DL Direction de la Transition Ecologique – DTE - service biodiversité Direction des Routes – Service Technique et Environnement Routes - DR-STER Direction des Routes – Service Etude et Travaux - DR-SET Laboratoire Vétérinaire Eau Air - LVEA31
Partenaires	Groupement de Défense Sanitaire Apicole - GDSA31 Syndicat d'Apiculture Méridionale - SAM Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie – SAO Association Bee Friendly - ABF
Calendrier	2023
Indicateurs de résultats	Nombre de communications Public touché
Action associée	Lancement du plan : 2023
Budget	Constant

ACTION 26	Poursuivre les sensibilisations thématiques organisées à la Maison de la biodiversité - forêt de Buzet
Pilote action	Direction de la Transition Ecologique - service biodiversité et aménagement durable – DTE - SBAD
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser le grand public et les élèves écoles primaires et des collèges
ENJEUX	Biodiversité
Contexte	Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 Plan transition écologique – Actes I et II
Description	Promouvoir les animations autour des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité à destination du grand public et des élèves des établissements scolaires.
Statut	Action existante
Services associés CD31	Cabinet du Président – Direction de la communication
Partenaires	
Calendrier	En cours Mise en œuvre rentrée septembre 2022
Indicateurs de résultats	Nombre de classes et élèves en visite Nombre d'animations proposées
Action associée	Guide des animations pour les scolaires Manifestations et animations organisées tout au long de l'année à la FDB Plan de gestion de l'ENS-FDB
Budget	Constant

ACTION 27	Soutenir ou mener des projets d'aménagements pédagogiques pour sensibiliser les élèves de collèges à la préservation des pollinisateurs
Pilote action	Direction de l'Education – DE
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les élèves des collèges
ENJEUX	Biodiversité, visibilité, exemplarité
Contexte	Dans le cadre des politiques éducatives des collèges, la direction souhaite intégrer une sensibilisation aux actions en faveur des pollinisateurs dans le cadre du plan mis en œuvre.
Description	Créer des projets ou des partenariats pour développer la sensibilisation des élèves à la nécessité de sauvegarder les pollinisateurs domestiques et sauvages : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et aider les équipes pédagogiques dans le déploiement d'infrastructures favorables aux pollinisateurs sauvages - Proposer et faciliter des relations de partenariat avec un apiculteur local pour des sorties pédagogiques - Intégrer une sensibilisation aux pollinisateurs à des projets pédagogiques existant - Rédaction d'une fiche technique d'aide à la décision pour privilégier les hôtels à insectes dans les collèges, plutôt que des ruches d'abeilles domestiques pour des raisons de sécurité sanitaire, de bien-être animal, de gestion quotidienne et de concurrence écologique
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction du Patrimoine - DP Direction de la Logistique - DL Direction de la Transition Ecologique– DTE Direction de l'Agro-écologie – DAE Direction des Routes – Service Technique et Environnement Routes - DR-STER
Partenaires	Education Nationale Commune de résidence du collège
Calendrier	Etude faisabilité 2022
Indicateurs de résultats	Nombre de projets déposés par les établissements
Action associée	Action 4 – PDPA 31 - Développer une politique départementale globale favorable aux pollinisateurs à intégrer en amont de tous nouveaux projets neufs de collèges et de leur entretien et poursuivre les bonnes pratiques d'aménagement dans le cadre des programmes bâtis (éviter, réduire, compenser + accompagnement)
Budget	A déterminer selon les projets

ACTION 28	Poursuivre le suivi des ruches de l'hôtel du département et former des agents volontaires du CD 31 à l'apiculture de loisir
Pilote action	Direction de la Transition Ecologique - service biodiversité et aménagement durable – DTE – SBAD Direction des Ressources Humaines - Service Formation
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les agents départementaux
ENJEUX	Biodiversité, sanitaire, visibilité, exemplarité
Contexte	Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 Plan transition écologique – Actes I et II
Description	Installation de 4 ruches sur le toit du bâtiment C du HDD En lien avec le SAO, suivi des 4 ruches et récolte du miel. Utilisation du rucher comme outil pédagogique dans le cadre de la formation des agents volontaires Gestion des essaims
Statut	Action existante
Services associés CD31	Direction de la Logistique – PC sécurité
Partenaires	Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie – SAO
Calendrier	En cours
Indicateurs de résultats	Bilan sanitaire annuel Quantité de miel récolté par an Nombre de sessions de formation Nombre d'agents formés
Action associée	Aménagements et plantations Zéro phyto
Budget	Constant - convention avec le SAO

ACTION 29	Former les conseillers agro de la DAE + agents volontaires des services opérationnels du CD31 à la protection et à la favorisation des abeilles sauvages et domestiques dans le cadre de leurs missions (auprès des agriculteurs, sur les dépendances départementales...)
Pilote action	Direction de l'Agro-Écologie – DAE
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les agents et gestionnaires des espaces départementaux
ENJEUX	Biodiversité, exemplarité
Contexte	Accompagnement du Conseil départemental pour la sensibilisation et l'animation territoriale en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture, à destination des agents du CD31 investis dans le plan départemental du 31.
Description	<p>Parcours 1 : Réaliser une sensibilisation « socle » pour acculturer à la protection des abeilles les agents de la Direction de l'Agro-écologie ainsi que les référents volontaires d'autres Directions du CD31 engagés dans le groupe de travail transversal « apiculture et pollinisateurs » (comme les routes, les collèges, la biodiversité...).</p> <p>*Effectif total maximum par journée : 11 personnes *Nombre de sessions maximum par an : 4 *Durée maximum de la session de sensibilisation : 1 jour *Contenus pédagogiques : référentiels de bonnes pratiques, ateliers thématiques, livrables (fiches mémo, bonnes pratiques)</p> <p>Parcours 2 : Réaliser un itinéraire technique « d'approfondissement » complémentaire, à destination des référents du Groupe de Travail Apiculture interne à la Direction de l'Agro-écologie (GTA) pour affiner leurs discours opérationnels en direction des agriculteurs et en faire les référents sur cette thématique auprès de leurs collègues Conseillers Agro-Environnement.</p> <p>*Effectif total maximum par journée : 11 personnes *Durée maximum de la session complémentaire : 3 jours par an *Contenus pédagogiques : référentiels de bonnes pratiques, ateliers thématiques, journées de terrain, vision des différentes saisons, appel à des experts extérieurs en fonction des sujets abordés et à des apiculteurs souhaités.</p>
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction du Patrimoine – DP Direction de l'Éducation – DE Direction de la Logistique – DL Direction des Routes – Service Technique et Environnement Routes - DR-STER Direction des Routes – Service Etude et Travaux - DR-SET Laboratoire Départemental Vétérinaire Eau Air - LDVEA31 Cabinet du Président – Service communication
Partenaires	Association Bee Friendly - ABF
Calendrier	Parcours 1 > février 2022 Parcours 2 > mars et juin 2022 Deuxième session à envisager selon besoins en 2023
Indicateurs de résultats	Nombre de sessions de formation Nombre d'agents formés
Action associée	
Budget	39 999 € HT - Marché de prestation passé avec Bee Friendly pendant 36 mois

ACTION 30	Former les équipes mobiles d'entretiens des espaces verts et leur encadrement, à une gestion différenciée favorable aux abeilles sauvages et domestiques
Pilote action	Direction de la Logistique - DL
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les agents et gestionnaires des espaces départementaux
ENJEUX	Biodiversité, visibilité, exemplarité
Contexte	Dans le cadre du développement de l'entretien des espaces verts notamment dans les collèges, les équipes opérationnelles manifestent le besoin d'être sensibilisés et formés à une gestion raisonnée de ces espaces pour adopter une culture plus ouverte à la biodiversité.
Description	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la biodiversité et aux plantes mellifères - Réaliser un entretien adapté aux enjeux de sauvegarde de la ressource alimentaire des pollinisateurs - Redéfinir les pratiques d'intervention pour les entretiens - Développer une expertise dans le domaine <p>Mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de base et commune à chacun des agents - Formations de spécialisation pour les agents ayant des missions particulières (plan de gestion du patrimoine arboré, traitement biocides...)
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Direction de la Transition Ecologique - Service Biodiversité et Aménagement Durable – DTE – SBAD Direction des Ressources Humaines – service formation - DRH
Partenaires	
Calendrier	Formation à développer en 2023
Indicateurs de résultats	Nombre de sessions de formation par direction Nombre d'agents formés par direction
Action associée	
Budget	Budget RH pour les formations

ACTION 31	Assurer la transversalité interne au CD31 et organiser le suivi d'évaluation pour maintenir l'interconnaissance et suivre les actions du plan
Pilote action	Direction de l'Agro-Ecologie – DAE
AXE	SENSIBILISER, FORMER, INFORMER
OBJECTIF	Sensibiliser les agents et gestionnaires des espaces départementaux
ENJEUX	Biodiversité, économie, sanitaire, visibilité, exemplarité
Contexte	Au-delà du diagnostic territorial sur la thématique apicole mené par la DAE pour identifier des collaborations possibles avec la profession, les élus départementaux ont souhaité développer l'exemplarité de la collectivité et impliquer les services opérationnels départementaux dans leurs actions quotidiennes et sur le périmètre des compétences départementales (gestion des espaces verts des collèges et autres structures départementales, gestion des routes, gestion des espaces naturels, laboratoire...). Un groupe de travail interne et transversal a ainsi été créé en 2020 pour échanger, créer de l'interconnaissance et co-construire une doctrine départementale.
Description	<p>Animation d'un Groupe de Travail Interservices Pdpa pour proposer, mettre en œuvre et suivre des actions favorables aux pollinisateurs via les différents champs de compétences du CD (principalement des actions favorables à l'augmentation de la ressource mais également sanitaires avec le LDVEA31 et de visibilité avec la Direction de la communication).</p> <p>Animation du Groupe de Travail Apiculture interne à la DAE composé d'un conseiller agro-environnement « expert » par secteur et le référent technique spécialisé du service agriculture pour étudier, proposer et mettre en place les actions du futur plan Apiculture et Pollinisateurs pour lesquelles la DAE est pilote.</p> <p>Création par le référent technique apicole de la DAE, d'un fond documentaire commun interne et transversal au Cd31.</p> <p>Co-élaboration de fiches techniques de références afin de porter à connaissance des agents les bonnes pratiques d'entretien des espaces verts et des éléments naturels des sites départementaux.</p> <p>Suivi d'évaluation de cette nouvelle politique départementale : reporting annuel des indicateurs par chaque pilote de fiche, bilan à mi-parcours des actions engagées pour ajuster les actions au plus près de la réalité et bilan en fin de politique afin de tirer les engagements et d'aller plus loin sur la thématique pollinisateurs et apiculture. Cette évaluation sera menée en interne (groupes de travail transversaux), ainsi qu'avec les partenaires externes du plan (réunions techniques régulières).</p>
Statut	<i>*Action nouvelle</i>
Services associés CD31	Toutes les Directions citées dans le plan + DCIS – pilotage stratégique
Partenaires	Tous les partenaires cités dans le plan
Calendrier	En continu depuis 2020
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions Nombre de documents partagés ou co-construits
Action associée	
Budget	Constant